



Il est de tradition en cette période de vous souhaiter une bonne année 2010 à tous. Une bonne santé, du travail et du bonheur pour toutes vos familles. 2009 s'est achevée et la farce carbone dont je vous avais dit tout le mal que j'en pensais, dans le n°9 du flash info, a été retoquée par le Conseil Constitutionnel. Elle sera représentée en juillet avec des amendements.

2010 se présente donc comme une année de grandes réformes dont la plus inquiétante pour nos collectivités locales, que sont les mairies et les intercommunalités, est bien sûr la suppression de la taxe professionnelle.

Cette réforme lancée au pas de charge suscite beaucoup de réticences des élus locaux car elle est engagée en l'absence de toute simulation mais sans doute avec beaucoup de dissimulation. Les collectivités ne connaissent pas encore comment cette recette manquante pourra être compensée en totalité.

Au moment où le gouvernement prône la relance économique est-il opportun de mettre en difficulté les finances locales qui représentent 75% de l'investissement public ?

En attendant de savoir à quelle sauce nous allons être mangés, vos élus s'engagent à mettre tout en œuvre pour qu'il fasse bon vivre à Lachapelle sous Chaux et vous découvrirez dans les articles qui suivent les directions dans lesquelles nous nous engageons pour l'avenir.

Jean-Claude HUNOLD - Maire

Conseil Municipal du 17 décembre dernier :

Deux grandes décisions ont été prises :

- 2 logements de type 2 seront créés à l'étage de la mairie jusqu'alors inutilisé. Les études seront engagées par Territoire Habitat dès ce premier semestre et les travaux engagés cet automne. La livraison des appartements est prévue en 2011. La commune a signé un bail emphytéotique de 60 ans et reste prioritaire dans l'attribution des logements.
- L'adhésion de notre commune au service des gardes-nature comme les villages voisins (Chaux, Sermamagny et Auxelles) permettra une meilleure efficacité des élus pour lutter contre l'incivisme et une meilleure cohérence territoriale de l'action des gardes-nature.

Ce service est activé depuis le 1er janvier et si le bilan est positif en fin d'année, le conseil municipal sera sollicité pour renouveler l'adhésion pour les 3 années suivantes.

Rappelons que par le passé, chaque village avait un garde-champêtre dont le coût annuel représente aujourd'hui environ 30 000€ sans matériel.

La mutualisation des besoins des communes et des coûts permet de bénéficier d'un service partagé mais efficace pour un coût annuel de 3 600€ environ.

Activités :

Toutes les activités annoncées dans le dernier flash info se sont déroulées avec un grand succès et nous avons établi le 21 janvier dernier le calendrier des activités pour 2010.

Nous remercions vivement les associations, le comité consultatif animation et les élus pour leur plein investissement dans ces organisations.

Notre ambition pour 2010 est de mettre en place un comité des fêtes indépendant de la municipalité, où chaque association y serait représentée afin que l'ensemble du monde associatif du village s'investisse dans la cordialité et la solidarité.

Les personnes intéressées pour s'investir dans cette idée peuvent se faire connaître au secrétariat de la mairie qui transmettra.

Petits rappels :

Nous rappelons que tous travaux sur des bâtiments ou clôtures modifiant l'aspect de ces constructions, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (formulaires disponibles en mairie).

De même tout remblai de terrain, notamment en zone humide doit faire l'objet d'une déclaration préalable qui sera transmise au service environnement de la DDEA.